

## Remboursement caution principal

## Par rana, le 29/10/2008 à 14:09

bonjour,

je suis caution principal pour un emprunt contracte en 1988 pour l'achat d'un fond de commerce mis en liquidation en 1989.

Depuis 1990 je rembourse une somme mensuelle correspondant au reglement de cette caution.

aujourd'hui, la banque me demande de reevaluer le montant mensuel de ces remboursements.

j'ai demande un etat de notre situation qui m'a ete adresse. Capital restant du environ 3000 Euro + 60000 Euro d'interets

est il possible de negocier le montant des interets dûs et si oui dans quelles proportions ?

merci pour votre reponse

cordialement

Rana